

## PRET OU LOCATION DU MATERIEL

### REGLES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Le prêt ou la location du matériel sont réservés aux membres du CAF Douvaine à jour de cotisation. Ils sont gérés exclusivement par les responsables du matériel.
- 2- Le matériel est prêté gracieusement pour les sorties faisant partie de cycles de formation et de l'école d'escalade. Ces sorties seront prioritaires.
- 3- Pour les sorties officielles club, le matériel collectif est gratuit (corde randonnée par exemple), le matériel personnel est soumis à location. Une caution sera systématiquement demandée.
- 4- En dehors des sorties officielles, en raison de leur fragilité et des compétences requises pour leur utilisation, les cordes et baudriers ne seront loués qu'aux **encadrants actifs du club et sous leur responsabilité.**
- 5- Le prêt se fait le jeudi soir au local entre 19h et 20h. Une fiche de prêt est établie ; prendre une photo pour contrôler le matériel à la fin de la sortie. Le matériel doit obligatoirement être ramené le jeudi suivant. Tout retard sera facturé.
- 6- Le matériel doit être rendu propre, sec, vérifié, plié correctement ; **Toute anomalie ou tout incident doivent être signalés.**
- 7- Le règlement se fait par chèque.  
Exceptionnellement en espèces **à condition de prévoir l'appoint !**
- 8- En cas de perte ou de détérioration due à la négligence, la commission matériel évaluera le préjudice pour le club et pourra facturer ou demander une remise en état (nettoyage, aiguisage, .)

MATERIEL	COUT DE LOCATION	CAUTION**
Piolets techniques cascade X 2	10	200
Crampons techniques cascade	8	200
Broches cascade X 6	10	200
Piolet simple	3	100
Crampons glacier	5	200
Broches à glace X 2	4	200
Jeu de friends ( 6 à 8)	10	200
Jeu de coinçeurs (6 à 8)	5	200
Cordes 1 simple ou 2 doubles*	10	200
Longe de via ferrata	5	100
Raquettes	5	100
Kit DVA + pelle + sonde	10	200

\*Voir restrictions en 4-

\*\* Caution maxi 400€ si plusieurs articles

- 9- Les **adhérents** peuvent bénéficier des tarifs préférentiels d'un Pass Mont blanc pour le passage du tunnel. S'adresser à Michel Rivollat.